


République Française		COMMUNE DE SOLUTRE-POUILLY
Département de Saône et Loire		Extrait du Registre des arrêtés du Maire de la commune de SOLUTRE-POUILLY
Arrondissement de Mâcon		
OBJET :	Arrêté de réglementation de stationnement des véhicules : autocaravannes, camping-car, camions, camionnettes sur le site du hameau de Pouilly « Vers Cras » C 68, du 1^{er} Novembre 2022 au 31 Mars 2023.	

Le maire de la commune de SOLUTRE-POUILLY ;

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1, L 2213-1, L 2213-2, L 2213-3, L 2213-4 ;

- Vu le code de l'urbanisme et notamment son article R 111-33 ;

- Considérant que pour des raisons de sécurité et de protection de l'environnement, il convient de réglementer le stationnement sur le site du Hameau de POUILLY zone « Vers Cras » C 68.

ARRETE

Article 1- Pour la période du 1^{er} Novembre 2022 au 31 Mars 2023, ne seront autorisés à stationner, Hameau de POUILLY zone « Vers Cras » C 68, que les saisonniers qui exercent une activité saisonnière auprès des domaines viticoles de la commune de SOLUTRE-POUILLY.

Article 2- Obligation est faite pour les personnes intéressées de rédiger une demande auprès de la Mairie de SOLUTRE-POUILLY, à l'attention de Monsieur le Maire.

Article 4- Les infractions au présent arrêté donneront lieu à l'établissement de rapports ou de procès verbaux de constatation et seront poursuivies conformément aux lois en vigueur.

Article 7- Le présent arrêté est porté à la connaissance de la population par affichage en Mairie et diffusion par mail. Il est également consultable sur le site internet et sur l'application « panneau-pocket » de la commune.

Article 8- Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Préfet de Saône et Loire,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de gendarmerie de MACON,

Acte rendu exécutoire après réception
en Préfecture le : 21/11/2022
et publication ou notification du : 21/11/2022
Le Maire,
Jean-Claude LAPIERRE

Fait à Solutré-Pouilly, le 8 Novembre 2022
Le Maire,
Jean-Claude LAPIERRE



